

raient dû être communiqués à la Chambre sans qu'il fût nécessaire de poser de question. Il est absurde de soutenir que nous avons entravé la transaction conclue avec la Pologne ou toute autre transaction parce que nous avons cherché à obtenir, à force de questions, les simples détails concernant cette transaction.

L'hon. M. Lesage: Questions tendancieuses!

L'hon. M. Drew: Plaît-il?

L'hon. M. Lesage: Les questions étaient tendancieuses.

L'hon. M. Drew: Elles n'étaient tendancieuses que dans la mesure où elles tendaient à souligner la responsabilité du Parlement.

L'hon. M. Lesage: Oh! Oh!

L'hon. M. Drew: Le mot tendancieux m'amène à dire que dans sa réponse le ministre du Commerce a biaisé de façon à induire la Chambre en erreur et à y induire aussi monsieur l'Orateur, comme l'atteste sa décision. Au lieu de critiquer les efforts déployés pour obtenir des renseignements, le ministre du Commerce aurait été avisé en s'excusant à la Chambre de sa déclaration qui a mésinterprété les faits. Il l'a fait pour retarder jusqu'à l'examen des crédits la discussion d'une transaction qui apparemment, suivant ses nombreuses déclarations, avait été terminée effectivement. Elle avait été terminée ou elle n'avait pas été terminée. Le premier ministre a dit non et le ministre du Commerce a dit oui. Puis en traitant de la motion dont la Chambre est saisie, M. l'Orateur a dit, prenant la déclaration du premier ministre, que la transaction n'avait pas été terminée et que nous perdions peut-être notre temps en discutant le sujet en cette occasion. Je le mentionne, car c'est un exemple...

M. le président: A l'ordre. Soit dit en toute déférence, puis-je interrompre le chef de l'opposition. C'est censément pour poser une question de privilège qu'il a pris la parole et, sauf erreur, il fonde cette question sur une déclaration que le ministre du Commerce a formulée hier et que le Hansard reproduit à la page 6429. Voici le passage en question:

Cependant, après le débat que la situation a soulevé ici et les observations que le chef de l'opposition a formulées, je ne serais pas surpris du tout que la Pologne dise: "Nous allons prendre les 50,000 tonnes; vous pouvez garder le reste." Je parle sérieusement. J'espère que ces critiques ne se répéteront pas. Les débats que nous avons sur les débouchés où nous pouvons vendre notre blé invitent tout simplement nos concurrents à s'emparer de ces marchés.

Si je comprends bien, le chef de l'opposition pose la question de privilège en se fondant sur cette déclaration. L'ayant laissé

[L'hon. M. Drew.]

parler assez longuement, je suis d'avis qu'il ne s'agit pas ici d'une véritable question de privilège mais simplement d'une continuation d'une discussion qui a été terminée hier. A moins que le chef de l'opposition n'expose vraiment une question de privilège, il ne faudrait pas poursuivre ce sujet.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que mes responsabilités, tant à titre de membre de la Chambre qu'autrement, m'ont obligé à m'absenter d'ici quelques minutes et c'est pendant cette période que cette déclaration a été faite. Je parle maintenant d'une déclaration faite ici et reproduite dans les journaux, selon laquelle les déclarations faites à la Chambre et les questions posées au Gouvernement pour se renseigner sur cette transaction, auraient nui aux pourparlers menés en vue de la vente de blé à la Pologne. La déclaration du ministre du Commerce est complètement grotesque et manifeste un manque total du sens des responsabilités. C'est une preuve du mépris qu'il a pour le Parlement. Cela n'a absolument rien à voir avec l'accord sur le blé conclu avec la Pologne.

Des voix: Règlement.

M. le président: A l'ordre! Le chef de l'opposition se rend compte sans doute qu'il dit maintenant une chose qui a souvent été jugée antiparlementaire, c'est-à-dire qu'un autre membre de la Chambre méprise le Parlement. Il voudra sans doute retirer ces paroles.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, peut-être pourrais-je mettre fin au débat en disant que je suis tout à fait disposé à laisser aux cultivateurs de l'Ouest, qui sont ici les parties lésées, le soin de se prononcer sur l'accord conclu avec la Pologne au sujet du blé.

L'hon. M. Drew: Sottise!

Le très hon. M. Howe: C'est un excellent discours!

L'hon. M. Drew: Court et au point.

M. le président: Le comité me permettra de lui rappeler que nous sommes saisis du poste n° 443. Est-il adopté?

M. Thatcher: Hier soir le ministre nous expliquait la nécessité de cette dépense. Mais je n'en reste pas moins assez sceptique. Ce crédit particulier comprend une somme de \$490,000 pour un recensement quinquennal. Ce n'est là qu'un commencement, toutefois, parce que, lorsqu'il sera terminé, ce recensement aura coûté au moins 5 millions. Je puis me tromper mais il me semble, du moins à première vue, que les chiffres de ce recensement ne constitueront qu'une répétition des